

1. Contexte de l'étude

Le Maroc, en tant que Partie à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et à l'Accord de Paris, s'est engagé à renforcer la transparence de ses actions climatiques à travers la mise en œuvre progressive du Cadre de Transparence Renforcé (CTR). Ce cadre impose aux Parties de rendre compte de manière régulière, cohérente et complète :

- Des émissions et absorptions de gaz à effet de serre (GES),
- De la mise en œuvre et des résultats des mesures d'atténuation et d'adaptation,
- Ainsi que du soutien requis, reçu et fourni, en lien avec leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

Dans le cas spécifique du soutien reçu et requis, le CTR insiste sur l'importance de documenter, de manière désagrégée et vérifiable, les financements, les transferts technologiques et les initiatives de renforcement des capacités qui contribuent à la mise en œuvre des CDN. Ce suivi est non seulement essentiel pour le respect des obligations internationales, mais il est également stratégique pour le Maroc afin :

- D'améliorer la visibilité des efforts nationaux,
- De mobiliser de nouveaux financements climatiques,
- De renforcer la coordination interinstitutionnelle,
- Et de mieux planifier les besoins futurs en soutien, en lien avec ses ambitions climatiques croissantes.

Cependant, le premier Rapport Biennal de Transparence (RBT1) du Maroc a mis en évidence plusieurs lacunes structurelles en matière de suivi du soutien :

- Difficultés à collecter les données ;
- Manque de standardisation des formats de collecte et de catégorisation des flux ;
- Absence de procédures claires de validation, d'archivage et de mise à jour régulière des données;
- Difficultés à distinguer les soutiens spécifiquement climatiques des autres flux de développement ;
- Faible traçabilité du soutien technologique et du renforcement des capacités, souvent moins quantifiables.

De plus, l'absence de directives nationales précises empêche une agrégation cohérente des informations, limite la redevabilité auprès des partenaires techniques et financiers, et compromet la comparabilité internationale des efforts du Maroc.

Dans ce contexte, il devient impératif de mettre en place un dispositif national structuré pour assurer le suivi rigoureux et le rapportage conforme du soutien climatique. Ce dispositif devra s'appuyer sur des canevas normalisés, des directives méthodologiques claires, et des procédures institutionnelles bien définies, adaptées au contexte marocain tout en étant alignées sur les exigences techniques du GIEC et de la CCNUCC.

La présente étude vise ainsi à institutionnaliser ce dispositif, en le rendant opérationnel, reproductible et durable, dans le cadre des préparatifs pour les futurs rapports de transparence (RBT2 et suivants) et de la mise en œuvre élargie du CTR d'ici 2026.

2. Présentation du projet CBIT

Le projet CBIT a pour objectif d'établir les conditions préalables pour un cadre de transparence renforcé au Maroc en soutenant les efforts déjà engagés par le pays. Il œuvre au développement d'un Cadre de Transparence intégré pour la planification et le suivi de la mise en œuvre de la CDN et ce conformément aux engagements internationaux du pays. En outre, le projet vient également en appui à de la CDN au niveau territorial en développant des systèmes MRV sous-nationaux et en renforçant les capacités de deux régions pilotes.

Les résultats attendus sont :

1. Une gouvernance intégrée pour soutenir le système national de suivi et de comptabilisation des progrès vers la mise en œuvre de la CDN est établie,
2. Le cadre de gouvernance des NDC est piloté dans deux régions sub-nationales,
3. Les capacités de comptabilisation et de reporting des GES sont renforcées,
4. Les capacités de planification et de suivi des actions d'atténuation et d'adaptation sont renforcées par le biais de nouveaux outils méthodologiques et de guides ;
5. Les capacités MRV du support sont renforcées, notamment en matière de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

Le projet intègre les deux principales composantes suivantes :

- **Composante 1** : est axée sur le renforcement de la gouvernance du cadre de transparence de la CDN. Elle vise à établir un cadre de gouvernance adéquat qui peut soutenir efficacement le déploiement du système MRV national. Cette composante vise également à piloter le processus à deux niveaux infranationaux, conformément à la mise en œuvre territoriale de la CDN ;
- **Composante 2**: est dédiée au renforcement des capacités techniques nécessaires à la mise en place d'un Système MRV National intégré et robuste en se basant sur la plateforme MRV en ligne, à travers l'amélioration du reporting des inventaires des GES, de la planification sectorielle des actions d'atténuation, le suivi et le reporting de l'impact des actions d'atténuation et du soutien.

3. Objectifs de l'étude

L'étude vise à développer un dispositif national structuré comprenant des canevas, des directives méthodologiques et des procédures institutionnelles pour assurer le suivi systématique et le rapportage cohérent du soutien reçu et requis, conformément aux exigences du CTR et aux lignes directrices du GIEC et de la CCNUCC.

4. Objectifs spécifiques

- Identifier les bonnes pratiques internationales en matière de suivi et de rapportage du soutien.
- Évaluer les dispositifs existants au Maroc et les lacunes institutionnelles et techniques.
- Définir les rôles et responsabilités des acteurs concernés (gouvernement, bailleurs, ONG, etc.).
- Élaborer :
 1. Des canevas de collecte de données désagrégées (par type de soutien, secteur, acteur, etc.)
 2. Des directives techniques pour le traitement et l'agrégation des données
 3. Des procédures de validation, d'archivage, de mise à jour et de rapportage
- Proposer un mécanisme de coordination et de gouvernance pour le suivi du soutien.

5. Description des missions

Pour répondre aux objectifs spécifiques de l'étude, le prestataire doit accomplir les missions suivantes :

Mission 1 : Cadrage et Validation de l'approche méthodologique

Il s'agit de la phase de cadrage de l'étude. Le consultant est appelé à livrer son approche méthodologique et le calendrier d'exécution et la soumettre à la validation du Département du Développement

Livrables de la mission 1

- Approche méthodologique et planning de réalisation des activités

Mission 2 : Diagnostic des dispositifs existants au Maroc

Cette mission comporte les activités suivantes :

- **Cartographie des acteurs** : Réaliser une cartographie complète des acteurs institutionnels, **publics, privés et semi-étatiques**, impliqués dans la réception ou la coordination du soutien (financier, technologique, renforcement des capacités). Cette étape est très importante d'où la nécessité d'organiser des réunions bilatérales avec les institutions clés afin d'identifier les interlocuteurs. L'objectif **ultime est de développer un système durable pour faciliter la collecte des données et le rapportage dans le cadre des rapports de transparence biannuels soumis par le Maroc à la CCNUCC** ;
- Identification **des sources de données disponibles** (budgets, rapports de projets, plateformes de suivi des bailleurs, systèmes internes au niveau des institutions et des organismes, etc.) ;
- Évaluation des **pratiques de rapportage et d'archivage existantes** au niveau national et sectoriel ;
- **Analyse des limites, doublons, manques de standardisation ou problèmes d'accessibilité** ;
- **Désignation des interlocuteurs clés** identifiés sur la base de la phase de cartographie. Cette phase nécessitera également l'envoi de lettres officielles par le Département aux différentes institutions et organismes pour disposer de désignation officielle. Le prestataire accompagnera le DDD dans cette étape, via l'élaboration des lettres et le suivi auprès des institutions et organismes jusqu'à l'obtention des désignations officielles.

NB : Le paiement de cette mission n'est pas tributaire de l'obtention des désignations officielles, mais le prestataire s'engage à accompagner le DDD dans cette étape jusqu'à l'obtention des désignations officielles.

Livrables de la mission 2

- Rapport comportant les éléments indiqués dans la mission 2.
- Lettres de demande de désignation et Liste des interlocuteurs désignés officiellement par institution.

Mission 3 : Élaboration des canevas types et des directives de collecte et de classification des données

Activité 3.1. Développement des canevas types de collecte

Cette mission vise à concevoir des **outils harmonisés pour collecter les données de manière cohérente et normalisée**. Les outils ou canevas de collecte doivent **respecter scrupuleusement les Décisions 18/CMA.1 et 5/CMA.3**, entre autres, tout en étant simple, compréhensifs et adaptés aux besoins des secteurs, institutions et organismes impliqués.

A cet effet, plusieurs modèles peuvent être développés, afin de répondre à ce besoin et pour faciliter leurs utilisations par les parties prenantes concernées.

Les outils peuvent être développés comme suit :

- **Développement de canevas Excel ou formulaires numériques déclinés par type de soutien** (financier, technologique, renforcement des capacités), par source (bilatérale, multilatérale, fonds climatiques), par secteur et par type de bénéficiaire.
- Définition des **champs obligatoires** (année, montant, devise, objectif climatique, statut du financement, etc.).
- **Codification alignée sur les normes CCNUCC** (ex. : catégories GES, étiquetage adaptation/atténuation).

Activité 3.2. Elaboration des directives

Dans le cadre de cette mission, l'expert proposera des directives ou des procédures de collecte et de rapportage des données.

Il s'agit des étapes que les interlocuteurs clés sont censés effectuer pour **collecter et rapporter les données** relatives au soutien reçu et requis. Les directives comporteront également une répartition des rôles et des responsabilités, et doivent être adaptés à chaque secteur. La phase de consultations dans la mission 1 est clé pour le développement de ces procédures qui doivent être adaptées à chaque secteur/institution.

Il est important de prendre en considération lors de la proposition des directives, **les délais de soumission à la CCNUCC**, ainsi que la **plateforme de transparence existante**, qui représente l'outil central de collecte des données relatives à la transparence climatique.

Livrables de la mission 3

- 1) Canevas de collecte, de suivi et de rapportage des informations relatives au soutien reçu et requis (version provisoire).
- 2) Directives/procédures de collecte et de rapportage, par institution/secteur clé (version provisoire)

Mission 4: Examen et finalisation des canevas et des directives/procédures pour la collecte et le rapportage

Activité 4.1. Ateliers d'examen des canevas et des directives

Dans le cadre d'ateliers (nombre à définir selon les activités précédentes), l'expert présentera les canevas et les directives développés et les soumettra à l'évaluation et la validation de leurs contenus par les participants. Il accompagnera ces ateliers par une session pratique, faisant foie de test de remplissage sur un échantillon des projets passés.

NB :

Les frais de l'organisation logistique seront pris en charge par le projet et ne doivent pas figurer dans l'offre financière du prestataire.

Activité 4.2. Accompagnement à la formalisation

Dans le cadre de cette activité, le prestataire accompagnera le Département du Développement Durable à formaliser les directives proposées avec les institutions consultées. Ceci peut nécessiter l'élaboration de lettres, l'organisation de réunions de haut-niveau pour orienter la prise de décisions, ou tout autre activité nécessaire à la réussite de cette formalisation.

Livrables de la Mission 4

- Supports des ateliers d'examen des canevas/procédures (présentations, études pratiques, compte-rendu)
- Canevas de collecte/Modèles et Directives/procédures de collecte et de rapportage (version finale)
- Procédures formalisées par secteur.

6. Livrables

Les livrables de l'étude sont récapitulés ci-dessous :

Mission	Livrables	Date de remise des livrables ¹
Mission 1	<ul style="list-style-type: none">Approche méthodologique et planning de réalisation des activités	Après 1 semaine
Mission 2	<ul style="list-style-type: none">Rapport comportant les éléments indiqués dans la mission 2.Liste des interlocuteurs désignés officiellement par institution.	Après 4 semaines
Mission 3	<ul style="list-style-type: none">Canevas de collecte, de suivi et de rapportage des informations relatives au soutien reçu et requis (version provisoire)Directives/procédures de collecte et de rapportage, par institution/secteur clé (version provisoire)	Après 8 semaines
Mission 4	<ul style="list-style-type: none">Supports des ateliers d'évaluation des canevas/procédures (présentations, études pratiques, compte-rendu)	Après 10 semaines
	<ul style="list-style-type: none">Canevas de collecte/Modèles et Directives/procédures de collecte et de rapportage (version finale)Procédures formalisées par secteur.	Après 12 semaines

NB :

Il est à noter que la logistique concernant l'organisation des ateliers sera prise en charge par le Projet CBIT et ne doit pas figurer dans l'offre financière du bureau d'études.

Tous les livrables provisoires et finaux sont à fournir en version électronique modifiable (word, ppt, excel).

La version finale de tous les livrables est à fournir en version papier (3 copies).

7. Durée des travaux

La durée de la prestation est de 3 mois. Le contrat s'étendra du mois Juillet 2025 au mois d'Octobre 2025.

Le contrat sera conclu pour un total forfaitaire de 65 Hommes/Jour² maximum.

NB :

La durée estimative de la consultation ne prend pas en considération 1) les délais relatifs à la validation des livrables et 2) les éventuels retards associés à la non disponibilité des secteurs bénéficiaires, 3) les périodes des congés (mois d'août).

¹A compter de la date de la signature du contrat

² Le nombre d'hommes/jour est donné à titre indicatif pour comparer les offres reçues.

8. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en 4 tranches comme suit :

- 20 % après la validation des livrables de la Mission 1 ;
- 20 % après la validation des livrables de la Mission 2 ;
- 30 % après la validation des livrables de la Mission 3 ;
- 30 % après la validation des livrables de la Mission 4.

9. Profils des experts

Pour la réalisation de la présente étude, une équipe pluridisciplinaire composée de deux experts doit être mobilisée.

Les experts doivent disposer des qualifications suivantes :

Profil 1 – Expert Sénior en transparence climatique	
Formation	Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation dans les secteurs visés par l'étude, dans les changements climatiques, l'environnement, l'atténuation des GES, Finance, ou tout autre domaine lié à la consultation
Expérience	Au moins 15 ans d'expérience dans le changement climatique, l'environnement, l'atténuation, le suivi et évaluation, la finance, le conseil dans des domaines liés aux secteurs de l'étude, ou autre domaine étroitement lié à l'étude
Expériences et Références	<ul style="list-style-type: none">▪ Des références en matière de MRV, de rapportage, de transparence climatique▪ Des références en matière d'études relatives à l'élaboration de système de suivi et d'évaluation, de proposition des canevas de collecte, des canevas d'enquêtes▪ Des références prouvant la maîtrise du contexte national et international en matière d'efforts climatiques.▪ Expérience prouvée en animation d'ateliers dans des thématiques liés au changement climatique et/ou la transparence climatique

NB : Le prestataire peut être un bureau d'études ou un expert indépendant.

L'expert sera responsable de :

- Décider, en collaboration avec le DNP et la CNP, des approches à adopter en cas de nécessité ;
- Organiser les consultations/ateliers programmés et veiller à leur réussite ;
- Assurer la synergie avec d'autres projets pertinents ;
- Assurer la gestion ponctuelle et efficace des activités telles que programmées ;
- Superviser la documentation de l'étude et son archivage.

L'Administration se réserve le droit de solliciter la mobilisation d'autres profils d'experts si les besoins de l'étude l'exigent.

10. Présentation de l'offre du contractant

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

- **Offre technique détaillant :**
 - a. CV de l'expert ;
 - b. Diplômes de l'expert;
 - c. Étapes et calendrier de mise en œuvre ;
 - d. Approche méthodologique de travail.
- **Offre financière :**
 - a. Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par étape de chaque mission. L'offre financière doit être datée et signée.

11. Évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps :

- **Étape 1 : Analyse technique comparative des offres :**

Cette étape consiste à analyser les CV et l'expérience des candidats. Les CV remplissant les conditions de profil demandées seront retenus pour l'analyse financière.

Critères	Note Max
<p>Méthodologie : 30 points</p> <p>Très améliorée et innovante : une méthodologie offrant une valeur ajoutée et faisant ressortir un modèle marocain très attrayant et la portée des acteurs clés (30 points)</p> <p>Améliorée : un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités (20 points)</p> <p>Simple : Un niveau de détail moyen, Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation (10 points)</p> <p>Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs (0 points)</p>	30
<p>Chronogramme 10 points</p> <p>Conforme aux T.d.R. et permettant de réaliser la prestation avec la qualité requise et dans les délais (10 points)</p> <p>Non conforme aux T.d.R. et ne garantissant pas l'atteinte des objectifs escomptés (0 points)</p>	10
<p>Profil de/des experts proposés : 60 points.</p> <p>Profil 1 : Expert Sénior en transparence climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation dans les secteurs visés par l'étude, dans les changements climatiques, dans l'environnement, dans l'atténuation, dans la finance, ou tout autre domaine lié à la consultation (5 points) • Expérience : Au moins 15 ans d'expérience dans le changement climatique, l'environnement, l'atténuation, le suivi et évaluation, la finance, le conseil dans des domaines liés aux secteurs de l'étude, ou autre domaine étroitement lié à l'étude (5 points) • Des références en matière de MRV, de rapportage, de transparence climatique (15 points, 3 points par référence) • Des références en matière d'études relatives à l'élaboration de système de suivi et d'évaluation, de proposition des canevas de collecte, des canevas d'enquêtes (15 points, 3 points par référence) • Des références prouvant la maîtrise du contexte national et international (15 points, 3 points par référence) • Expérience prouvée en animation d'ateliers dans des thématiques liés au changement climatique et/ou la transparence climatique (5 points, 1 points par référence) 	60
Total	100

NB :

Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 60 points qui représente 70% de la note maximal des offres techniques (100 points).

- **Etape 2 : Analyse financière comparative des offres :**

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$F = 100 \times (P_{min}/P)$, tel que :

P : Prix de l'offre

P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

- **Etape 3 : Analyse technico-financière :**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique

→30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

12. Dépôt des offres

Les offres peuvent être :

- Déposées au bureau de la Coordination du Projet CBIT au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable (voir adresse ci-dessous) ;
- Envoyées par voie postale à l'adresse ci-dessous :

Coordination du Projet CBIT – Bureau 328 et 324
Département du Développement Durable
Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable
Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 326 et 324, 3^{ème} étage
420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat

Au plus tard le 30 juin 2025, avant midi

Les offres doivent spécifier l'objet de la consultation, tel que précisé ci-dessous :

Appel à consultation pour le développement de modèles et de directives pour le suivi et le rapportage du soutien reçu et requis au Maroc

Projet « Développement d'un cadre de transparence intégré pour la planification et le suivi de la CDN »